CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E98905** **VALABLE JUSQU'AU** **16/12/2024**

ÉDITÉ LE **21/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/02/2009
Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 510627920

Siret : **510 627 920 00018**
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 2117129

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020684482404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020684482404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **QUINCYRENOV SAS**

24 L RUE DE MEAUX
77860 QUINCY-VOISINS

Téléphone : 01 60 04 52 42 **Fax :**
Portable : 06 98 39 14 02

Site Internet :
E-mail : quincyrenov@orange.fr

Responsabilité légale :
LECOMTE PATRICE FRANÇOIS MARCEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/03/2024
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/02/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	17/12/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/02/2023
o Fenêtres de toit	21/03/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/03/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.